

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 5 JUIN 2025

Le jeudi 5 juin 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 28 mai 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
58	3	9	9

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, Mme GUIGNOT, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MAILLOT (suppléant de M. GUENRO), M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD.

Excusés : M. CRACCHIOLO, M. GUILLET, M. LALLEMENT.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. ISSARTEL, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. THOMASSET (pouvoir à Mme SERRE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme BERTRAND (pouvoir à Mme DEGUERRY), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), M. NIVEL (pouvoir à M. HARMEL).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme PITTI Christine, Secrétaire de séance.

Soutien à l'investissement pour la création du Centre de Santé à Nantua

Rapporteur : M. MOURLEVAT

Le bassin de vie de Nantua / Montréal-la Cluse est plongé dans une situation critique concernant la médecine générale, puisque d'ici cet été, plus de 10 000 patients seront privés de solution d'accès aux soins, avec le départ de plusieurs professionnels, non remplacés sur ce secteur. Outre la question sanitaire, cette perspective aura également des impacts négatifs sur les autres Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (M.S.P) du territoire.

Face à ce constat, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (C.P.T.S), Haut-Bugey Agglomération et le Département ont œuvré à trouver des mesures concrètes face à l'urgence de la situation.

Afin de résorber cette problématique dans un délai acceptable, il a été envisagé de créer un Centre de Santé (C.D.S), sur la commune de Nantua, dans l'enceinte de l'ancien hôpital.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, permet aux collectivités de créer et gérer des Centres De Santé. Ainsi, le Département de l'Ain s'est porté volontaire pour intégrer cette structure au sein de son centre départemental.

La différence entre un C.D.S et une M.S.P repose sur le mode de gestion de la structure, dans lequel les médecins exercent une activité salariée et non libérale comme dans les M.S.P. Ainsi, le projet de santé, la gestion financière et ressources humaines sont portées par la collectivité.

En outre, le dispositif imaginé par la C.P.T.S est novateur, permettant d'accéder à des fonds spécifiques au titre du Code de la Santé Publique. En effet, son principe se fondera sur le transfert de tâches à des professionnels de santé, tels que des infirmiers en pratique avancée ou des secrétaires médicales formées. Ainsi, l'activité du médecin se porte exclusivement sur le diagnostic et la prescription, optimisant ainsi les ressources et un fonctionnement avec une équipe de professionnels à temps partiels.

Deux médecins ont déjà été recrutés pour démarrer le Centre. Ces modalités sont potentiellement attractives pour d'autres médecins, souhaitant s'investir avec cette souple organisationnelle.

Considérant l'impact sur le bassin de vie, plusieurs communes sont également engagées dans le financement des postes de secrétariat, la commune de Nantua portera la gestion bâtimementaire.

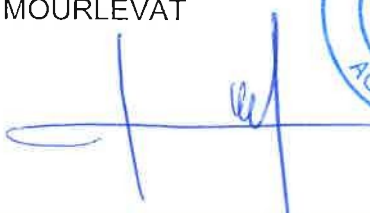
Haut-Bugey Agglomération souhaite soutenir cette initiative salvatrice pour son territoire en apportant un soutien financier à l'investissement, tel que le prévoient les statuts, au profit de la commune de Nantua. Un montant de 10 000 € est proposé pour concourir aux frais d'équipements du bâtiment.

Le Conseil d'agglomération,
Par 67 voix pour,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'investissement de 10 000 €, à la commune de Nantua, pour la création d'un Centre de Santé.

Fait à Oyonnax, le 5 juin 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,
Christine PITTI



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Soutien à l'investissement pour la création du Centre de Santé à
Nantua.

.....
Date de décision: 05/06/2025

Date de réception de l'accusé 12/06/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 05062025_202558

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250605-05062025_202558-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 5_CENTRE_SANTE_NANTUA.pdf (99_DE-001-200042935-20250612-
05062025_202558-DE-1-1_1.pdf)